



REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE PHALSBOURG

Place d'Armes  
57370 PHALSBOURG

ARR. U 22.49  
PhH/CM

### ARRÊTE

Le Maire de la commune de PHALSBOURG,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de réglementer la sécurité publique sur le territoire de la commune à l'occasion de travaux de pose de borne de recharge électrique Place Halle aux grains sur la Place d'Armes, Rue Lobau :

**A partir du jeudi 17 novembre 2022 au vendredi 25 novembre 2022.**

#### Arrête :

#### ARTICLE 1 :

Stationnement interdit sur la Place, Rue Lobau et Rue Castelnaud dans l'emprise de la Place entre l'Hôtel de Ville et la salle des fêtes.

#### ARTICLE 2 :

Les dispositions du présent arrêté seront publiées par voie d'affichage. Elles seront rappelées sur place par la signalisation réglementaire.

**Les panneaux seront mis en place par les ateliers.**

#### ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalsbourg
- Ateliers municipaux
- EST RESEAUX

Fait à Phalsbourg le 17 novembre 2022

Le Maire  
Jean-Louis MADELAINE

